Quatre-vingt-quatrième année. — N° 63. Le Numéro : 15 francs. Mercredi 12 Mars 1952.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12 500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère de la défense nationale.

Arrêté du 10 mars 1952 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la marine (p. 2914).

Arrêté du 6 mars 1952 modifiant l'arrêté du 15 octobre 1947 portant création de commissions administratives paritaires au secrétariat d'Etat à la guerre (services extérieurs) (p. 2914).

Arrêté du 7 mars 1952 fixant la répartition des personnels contractuels et auxiliaires du ministère de la défense nationale et du secrétariat d'Etat à la guerre en service en Afrique du Nord entre les divers régimes de rémunération prévus par le décret n° 51-1449 du 18 décembre 1951 (p. 2914).

Arrêté du 7 mars 1952 fixant la répartition des agents sur contrat du secrétariat d'Etat à l'air en service en Afrique du Nord entre les divers régimes de rémunération prévus par le décret n° 51-1449 du 18 décembre 1951 (p. 2915).

Arrêtés portant titularisations et rapportant certaines dispositions d'un précédent arrêté (personnels civils extérieurs de la guerre) (p. 2915).

Décision portant admissions à l'honorariat (armée de terre, réserve) (p. 2918).

Ministères des finances, des affaires économiques et du budget.

Décret n° 52-299 du 4 mars 1952 relatif à la transformation du poste de conseiller financier en Sarre (p. 2919).

Ministère de l'éducation nationale.

Décret du 11 mars 1952 portant nomination d'inspecteurs d'académie (p. 2919).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêtés du 11 mars 1952 portant nomination de membres du cabinet du ministre et délégation de signature (p. 2919).

(1 f.)

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté du 10 mars 1952 portant nomination des membres du cabinet du ministre (p. 2919).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés du 8 mars 1952 portant nomination des membres du cabinet du ministre et délégations de signature (p. 2920).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés du 11 mars 1952 portant nomination des membres du cabinet du ministre et délégations de signature (p. 2920).

Ministère de l'information.

Arrêté du 7 mars 1952 portant affectation provisoire au ministère de l'information d'un local de l'hôtel des postes, au Havre (Seine-Inférieure) (p. 2921).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Modification aux listes électorales des membres des groupes. — Réunions de commissions (p. 2922).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions et des bureaux. — Réunions de commissions (p. 2923).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Réunions de commissions du mardi 11 mars 1952 (p. 2923).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de médecin adjoint au sanatorium de la Guiche (Saône-et-Loire) (p. 2923).

Avis de vacance d'un poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de Leyme (Lot) (p. 2923).

Bulletin des recettes de la Société nationale des chemins de fer français (8e semaine de 1952) (p. 2921).

Annonces (p. 2925).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 20 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 11 mars 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 1219).

N° 24 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du mardi 11 mars 1952. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 627).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

PUBLIÉS EN ANNEXES

Feuilles 7 et 8 (*pour l'édition complète*).

Postes, télégraphes et téléphones. — Rapport sur la gestion financière des services des postes, télégraphes et téléphones pendant l'exercice 1950 (pp. 71 à 134).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Cabinet du secrétaire d'Etat à la marine.

Le secrétaire d'Etat à la marine,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié le 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du secrétaire d'Etat à la marine:

Directeur de cabinet.

M. Jacques Peroni.

Chef de cabinet.

M. Edouard Colombani, administrateur en chef de la France d'outre-mer.

Conseiller technique.

M. Jean Lenoir, contrôleur général de la marine.

Chef adjoint de cabinet.

M. Jean-Baptiste Monlaü, receveur-percepteur.

Chargé de mission.

M. Henri Nicolaï, chargé des relations parlementaires.

Attaché.

M. Maurice Granger, chef de division de préfecture.

Chef du secrétariat particulier.

Mlle Lyne Spinosi, docteur en droit.

Art. 2. — Est nommé:

Chef de l'état-major particulier.

M le vice-amiral Mariani (Noël).

Art. 3. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 8 mars 1952, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 mars 1952.

JACQUES GAVINI.

Modification à l'arrêté du 15 octobre 1947 portant création de commissions administratives paritaires au secrétariat d'Etat à la guerre (services extérieurs).

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, le ministre de l'armement, le secrétaire d'Etat à la guerre et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu la loi n° 46-2294 du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret n° 47-1330 du 24 juillet 1947 portant règlement d'administration publique pour l'application de l'article 22 de la loi précitée, modifié par les décrets n° 48-1708 du 5 novembre 1948, n°s 50-30 et 50-834 des 1er janvier et 11 juillet 1950;

Vu l'arrêté du 15 octobre 1947 portant création des commissions administratives paritaires à l'administration de la guerre pour les personnels civils extérieurs, modifié par les arrêtés des 3 février, 14 octobre 1950 et 10 octobre 1951,

Arrêtent:

Article unique. — L'article 2 de l'arrêté du 15 octobre 1947 est modifié ainsi qu'il suit:

. . . . . .

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE N° 6

a) *Représentants de l'administration.*

Au lieu de: « sept titulaires, sept suppléants »,
mettre: « dix titulaires, dix suppléants ».

b) *Représentants du personnel.*

. . . . . .

Personnel de l'ex-cadre spécial temporaire des transmissions de l'Etat.

L'énumération des grades est remplacée par la suivante:

« Ingénieurs en chef, ingénieurs, ingénieurs des travaux, chefs de section, chefs de centre: deux titulaires, deux suppléants.

« Contrôleur principaux et contrôleurs « intégrés »: deux titulaires, deux suppléants.

« Contrôleurs principaux et contrôleurs « non intégrés », agents mécaniciens principaux, agents mécaniciens, conducteurs de travaux, dessinateurs projeteurs: deux titulaires, deux suppléants.

« Commis principaux et commis, ouvriers d'Etat, agents des installations, agents des lignes, mécaniciens dépanneurs, manutentionnaires: deux titulaires, deux suppléants ».

Fait à Paris, le 6 mars 1952.

Pour le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale, et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE-LOUIS VALAIZE.

Pour le ministre de l'armement et par délégation:
Le directeur du cabinet,
CHARLES CRISTOFINI.

Pour le secrétaire d'Etat à la guerre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES ROMIEU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,
chargé de la fonction publique,
BERNARD LAFAY.

Répartition des personnels contractuels et auxiliaires du ministère de la défense nationale et du secrétariat d'Etat à la guerre en service en Afrique du Nord entre les divers régimes de rémunération prévus par le décret n° 51-1449 du 13 décembre 1951.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, le ministre du budget, le secrétaire d'Etat à la guerre et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 relatif aux agents sur contrat du ministère de la défense nationale, modifié par le décret n° 50-1332 du 23 octobre 1950 et par le décret n° 51-512 du 5 mai 1951;

Vu le décret n° 46-756 du 19 avril 1946 fixant les dispositions d'ordre général applicables aux employés auxiliaires de l'Etat;
Vu le décret n° 51-1449 du 18 décembre 1951 relatif à la situation des personnels contractuels relevant du ministère de la défense nationale en service en Afrique du Nord, et notamment l'article 3;
Vu l'arrêté du 1er juin 1950 fixant les modalités de classement dans les catégories A et B, prévues par le décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 susvisé, des professions d'agents sur contrat de l'ordre technique employés par les établissements et services du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre);
Vu l'arrêté du 9 juillet 1951 fixant les modalités de classement dans les catégories C, prévues par le décret n° 50-1332 du 23 octobre 1950 susvisé, des professions d'agents sur contrat de l'ordre administratif employés dans les services du secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre),

Arrêtent:

Art. 1er. — Le présent arrêté a pour objet de fixer les conditions d'application des dispositions de l'article 3 du décret n° 51-1449 du 18 décembre 1951 susvisé aux personnels relevant du ministère de la défense nationale (services communs) et du secrétariat d'Etat à la guerre visés à l'article 2 dudit décret.

Art. 2. — Les personnels contractuels en service en Algérie, en Tunisie ou au Maroc, dépendant du secrétariat d'Etat à la guerre, qui satisfont aux conditions définies au troisième alinéa de l'article 5 du décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 modifié, bénéficient des dispositions de ce décret et sont classés en hors-catégorie.

Art. 3. — Sous réserve des dispositions de l'article 5 du présent arrêté, les personnels auxiliaires rémunérés selon la règle des salaires normaux en fonction à la date du 1er janvier 1951 et les personnels contractuels qui exercent, en Algérie, en Tunisie et au Maroc, les professions mentionnées par les arrêtés des 1er juin 1950 et 9 juillet 1951 bénéficient des dispositions du décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 précité et sont, selon leur profession, classés dans les catégories A, B ou C de ce texte.

Art. 4. — Les personnels auxiliaires à salaires normaux et courants en service en Afrique du Nord, non visés à l'article 3 ci-dessus, en fonction à la date du 1er janvier 1951, bénéficient des dispositions du décret du 19 avril 1946 et perçoivent, selon leur profession, des rémunérations fixées par arrêté conjoint du ministre de la défense nationale et du ministre du budget.

Art. 5. — Les dispositions du présent arrêté ne peuvent avoir pour effet de permettre le reclassement, dans les échelles de rémunérations prévues au décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 modifié, de plus de 25 p. 100 de l'effectif total des personnels visés aux articles 2 et 3 ci-dessus.

Le reclassement s'effectue dans les limites suivantes:

Personnels reclassés dans les catégories A et hors catégorie : 1 p. 100, au maximum, de l'effectif visé au paragraphe précédent.
Personnels reclassés dans les catégories B: 10 p. 100, au maximum, de l'effectif ci-dessus.
Personnels reclassés dans les catégories C: 14 p. 100, au maximum, de l'effectif ci-dessus (dont les 3/4 au moins dans la catégorie VC).

Art. 6. — Le présent arrêté prend effet à dater du 1er janvier 1951 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 mars 1952.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,
Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées (services communs),
LOUIS KAHN.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

Pour le secrétaire d'Etat à la guerre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
GEORGES ROMIEU.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique, par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE-MARCEL THEIL.

Répartition des agents sur contrat du secrétariat d'Etat à l'air en service en Afrique du Nord entre les divers régimes de rémunération prévus par le décret n° 51-1449 du 18 décembre 1951.

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, le ministre du budget, le secrétaire d'Etat à l'air, le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 relatif aux agents sur contrat de la défense nationale, modifié par le décret n° 50-1232 du 23 octobre 1950;
Vu le décret n° 51-1449 du 18 décembre 1951 relatif à la situation des personnels contractuels relevant du ministère de la défense nationale en service en Afrique du Nord, et notamment l'article 3,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le présent arrêté a pour objet de fixer les conditions d'application des dispositions de l'article 3 du décret n° 51-1449 du 18 décembre 1951 susvisé aux personnels relevant du secrétariat d'Etat à l'air visés à l'article 2 dudit décret, en fonction à la date du 1er janvier 1951.

Art. 2. — Sous réserve des dispositions de l'article 3 du présent arrêté, les ingénieurs et cadres techniques rémunérés d'après les coefficients hiérarchiques fixés par l'arrêté du 22 septembre 1945 et l'accord du 15 janvier 1946 sont répartis dans l'une des catégories « spéciales », « hors catégories » et « A » visées par les articles 5, 9 et 10 du décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 modifié. Les agents de l'ordre technique rémunérés d'après les coefficients hiérarchiques fixés par l'arrêté du 4 septembre 1945 et les textes subséquents qui l'ont complété ou modifié sont répartis dans l'une des catégories « B » visées à l'article 5 du décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 modifié.
Les agents de l'ordre administratif appartenant à une catégorie professionnelle dont le coefficient de base est égal ou supérieur à 170 (coefficient fixé par l'arrêté du 4 septembre 1945 et les textes qui l'ont modifié ou complété) sont répartis, selon leur qualification professionnelle, dans les catégories « C » visées à l'article 5 du décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 modifié.
Les agents de l'ordre administratif et les agents de service occupant un emploi dont le coefficient de base, fixé par l'arrêté du 4 septembre 1945 et les textes qui l'ont modifié, est compris entre 100 et 169 inclus, sont désormais régis par le décret du 19 avril 1946 fixant le statut des employés auxiliaires de bureau et de service des administrations, services et établissements publics de l'Etat. Ils sont répartis, suivant leurs professions, dans les échelles de salaires prévues par arrêté du ministre de la défense nationale et du ministre du budget.

Art. 3. — L'effectif maximum des personnels visés à l'article 1er du présent arrêté, susceptibles d'être reclassés dans les échelles de rémunérations prévues au décret n° 49-1378 du 3 octobre 1949 modifié, est fixé a:

1° En ce qui concerne les services relevant de la direction technique et industrielle de l'aéronautique: 61 p. 100 de l'effectif total, dans les limites suivantes:
Personnels reclassés dans les catégories « A » et « hors catégorie »: 8 p. 100;
Personnels reclassés dans les catégories « B »: 50 p. 100;
Personnels reclassés dans les catégories « C »: 23 p. 100 (dont les deux tiers au moins dans la catégorie « VC »).

2° En ce qui concerne les autres services du secrétariat d'Etat à l'air, 56 p. 100 de l'effectif total, dans les limites suivantes:
Personnels reclassés dans les catégories « A » et « hors catégorie »: 3 p. 100;
Personnels reclassés dans les catégories « B »: 30 p. 100;
Personnels reclassés dans les catégories « C »: 23 p. 100 (dont les neuf dixièmes au moins dans la catégorie « VC »).

Art. 4. — Le présent arrêté prend effet au 1er janvier 1951, et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 mars 1952.

Le vice-président du conseil,
ministre de la défense nationale,
Pour le ministre de la défense nationale et par délégation:
Le secrétaire général aux forces armées (services communs),
LOUIS KAHN.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

Pour le secrétaire d'Etat à l'air et par délégation;
Le directeur du cabinet,
YVES BARTON.

Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique,
Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE-MARCEL THEIL.

Personnels civils extérieurs de la guerre.

Par arrêté en date du 16 février 1952, les employés auxiliaires temporaires dont les noms suivent sont titularisés dans le cadre complémentaire de bureau aux dates et classes ci-après:

1° A compter du 1er juillet 1950.

1re Région

Agents de bureau de 2e classe.

MM. Irasque (Inez), Bouillot (Robert).

Agents de bureau de 3e classe.

MM. Lambert (Auguste), Berton (Henri), Monjoin (René), Tesson (Gaston),

Agents de bureau de 4e classe.

Mmes Weishaupt (Andrée), Heuze (Marie), Theillaud (Marguerite), Landon (Raymonde), Degisors (Henriette), Le Diguerher (Yvonne).

5e Région

Agents de bureau de 3e classe.

MM. Bire (Jean), Fronton (Paul).

Agents de bureau de 4e classe.

MM. Ferre (Pierre), Caubin (Simon), Mme veuve Juvenelle (Adrienne).

6e Région

M. Perard (René), agent de bureau de 3e classe.

8e Région

Mlle Verot (Anne-Marie), agent de bureau de 4e classe.
Mlle Martinod (Marie-Louise), agent de bureau de 5e classe.

9e Région

M. de Rolland (Antoine), agent de bureau de 4e classe.

2e A compter du 1er juillet 1951.

Agents de bureau de 1re classe.

3e Région

M. de Thoury (Noël).

Maroc

Mme Ben Nahim Djohar, dite Perle.

Agents de bureau de 2e classe.

2e Région

Mme Forest (Marie-Louise).

Maroc

M. Lucchini (François).

Agents de bureau de 3e classe.

1re Région

M. Point (Roger), Mlle Baubeau (Madeleine).

3e Région

M. Hautcœur (Isidore).

4e Région

M. Doucet (Pierre).

5e Région

Mme Gerard (Jeanne).

6e Région

MM. Sylvain (Jules), Daisay (René), Didier (Marcel), Klein (Ernest).

9e Région

M. Lacharme (Louis).

10e Région

M. Bouchareb Belkacem, Mlle Saal (Simone), MM. Djama Messaoud, Mreches (Nicolas), Vidal (François), Guedj Hai, Imhoff (Lucien).

Maroc

Mme Pochet (Simone), MM. Bayao (Antonio), Neumann (Ernest), Taleb Bendiad Benyonnès, Mmes Laillier (Albertine), Rivière (Rose), Pradelle (Suzanne), Couvert (Louise), Lyonnet (Adèle), M. Suau (Damien).

Tunisie

M. Plantel (Lucien).

Agents de bureau de 4e classe.

1re Région

Mme veuve Debruyne (Adrienne), M. Recoque (Maurice), Mlle Moulin (Simone).

2e Région

MM. Sartcel (André), Deleplace (Max).

3e Région

MM. Fouilloux (Louis), Theaud (Joseph), Noyalet (Ernest).

4e Région

MM. Boussard (Guy), Marques (Léon).

6e Région

MM. Weisse (Robert), Barthelemy (André), Mlle Tinus (Jeanne), M. Nief (Louis), Mlle Schitthof (Marthe).

7e Région

Mme Quenot (Marcelle), Mme Etienne (Jeanne).

8e Région

Mme Bugnone (Marie).

9e Région

Mme Cacciaguerra (Louise), MM. Gentilini (Robert), Suzan (Victor), Mme Papini (Paule).

10e Région

MM. Colo (Antoine), Darmon (Haïm), Mlle Ducy (Julia), Mme Leflanc (Andrée), Mmes Marti (Antoinette), Vallverdu, née Menotti (Ghislaine), M. Ouferhat (Ferhat), Mme Vassal (Joselle), M. Roubaud (René), Mmes Heldt (Henriette), veuve Aubert (Nancy), M. Halimi (Elie), Mmes Roussillo (Jeanne), Calafato (Isola), MM. Chiheb (Said), Tcham (Salah), Mlles Bevalet (Yvonne), Menetti (Christiane), Mme veuve Fernandez (Marguerite), Mme Benchimol (Anna), Mlle Turiora (Joséphine), Mme Ledjam (Julia), M. Bouabdallah (Arezki), Mlles Muscat (Suzanne), Bolta (Marianne), M. Russo (René), Mmes Dray (Simone), Parra (Marie), Barre (Louise), Mlle Allan (Paulette).

Maroc

Mmes Pohle (Alberte), Rizzato (Suzanne), Marchand (Marie-Diane), M. Hassam (Safa), Melles Faure (Marie-Louise), Comet (Félicie), Mmes Defilippi (Hélène), Delaunay (Geneviève), Deleage (Marie), Gratas (Marie), Lebeau (Lucienne), Courteaufx (Renée), Soin (Zélia), M. Moulay Omar ben Ahmed, Mlle Blanc (Blanche), Mmes Chiara (Lucie), Franco (Luce), Mlles Fenelon (Marcelle), Bernadet (Andrée), M. Embark Mohamed ben Mohamed, Mme Issele (Henriette), Mlle Sobetski (Gabrielle), MM. Hajji Mohamed), Danan (Joseph), Mmes Colinet (Janine), Marquez (Louise), Mlles Bouzaglou (Sultane), Wizman (Elza), Mlles Bacciochi (Thomasine), Jacques (Marie-Louise), Aflalo (Gisèle), Mmes Hotelier (Ida), Sandjamiani (Ginette), Horth (Simone), Rety (Andrée), M. Guerinick Bouamama, Zini (Raymond), Mme veuve Gomiz (Elise), Salas (Henriette).

Tunisie

Mlles Martin (Eugénie), Tuza (Marie) Sitbon (Fernande), Gautron (Alice), Borg (Pauline), Martini (Marie), MM. Bonici (Robert), Pirsky Bogdan, Di Betta (Antoine), Smaïl Tijani, Mme Hamelin (Andrée), Mlle Msika (Wanda), MM. Cohen (Boulakia-Charles), Hadi ben Mohamed Hamdous, Mlles Barbazza (Lucie), Fraix-Burnet (Madeleine), Mmes Sansonne (Emilie), veuve Spiteri (Juliette), Mlle Cuhoil (Antoinette).

Agents de bureau de 5e classe.

1re Région

Mmes Masson (Désirée), Debaye (Yvonne), Mougel (Andrée), Muter (Renée), Charpentier (Jeanne), M. Crooks (William), Mmes Puyau (Odette), Gassies (Marcelle), Fromont (Michèle), Marlot (Léone), Mlles Guy (Jacqueline), Renaudot (Nelly), Banquet (Renée), Mahe (Henriette), Batiu (Lucienne), Mmes Royer (Lucienne), Valery (Marie), Chevallier (Alice), Melee (Raymonde), Charton (Marthe), Bethys (Lucia), Legrand (Marthe), Velard (Louise), Mlles Dardy (Madeleine), Bussiere (Thérèse), Mmes Cherel (Paulette), Abrahami (Mireille), Ballbe (Marguerite), Lebrun (Denise), veuve Debret (Madeleine), veuve Coutant (Raymonde), Descouens (Gabrielle), Pariot (Jacqueline), Carabelli (Marcelle), Mlle Cabane (Jeanne), Mmes Rouet (Gabrielle), Blain (Madeleine).

2e Région

Mmes Lemaire (Florence), Demoutiez (Georgette), Mlles Vagnon (Yvette), François (Edith), M. Deleplanque (Paul), Mme Gabriel (Jeanine), Mlle Crame (Yvonne), M. Delcambre (Robert).

3e Région

Mlle Aubin (Simone), Daouphars (Denise), Messac (Marthe-Marie), MM. Cauwet (Emile), de Gravelle (Pierre), Guy (Valère), Mabru (Raymond), Mlle Monnier (Paule-Louise), MM. Philippe (Edgard), Saderne (Jean), Mmes Henry (Jeanne), Joubert (Simone), Guiblin (Jane), Morel (Raymonde), Besnard (Marie), M. Rossignol (Jean), Mlles Surbled (Jeanne), Cheval (Christiane), Maugeais (Marie).

4e Région

M. Mettal (André), Mme Chatelier (Ginette), Mlles Desnoyer (Renée), Dupuy (Elise), Mmes Pugnet (Marthe), Duclos (Andrée), Fabre (Reine), M. Montsec (Jean).

5e Région

Mlle Capelle (Georgette), Mmes Delmas (Ginette), veuve Lesmarigues (Marie), Sarda (Lucette), Marty (Jacqueline), Carrère (Yvette), Cabare (Hortense), Mlle Fontan (Juliette), MM. Lallement (Jean), Bohin (Raymond), Anderhubert (Adolphe), Mmes Bernadet (Maria), Najotte (Marie-Madeleine), Laffont (Lucienne), Van Esschen (Madeleine), Nicolas (Georgette), M. Knipper (Robert), Mlle Fuchs (Alice).

7e Région

Mlles Puzenat (Françoise), Navez (Yvonne), Thomas (Jeanne), Bonniaux (Geneviève), Mmes Gilliot (Renée), Silvia (Madeleine), M. Lucot (Raymond).

8e Région

Mme Meunier (Odette), Husson (Marie-Hélène), Balland (Paule), Troncone (Jeannette), Pitaud (Ida), Mlles Gandin (Anne-Marie), Bertrand (Suzanne), Chaize (Suzanne), Grignola (Jeanne), MM. Humbert (Joseph), Gros (Pierre), Jardin (Claude), Mme veuve Rheun (Anne).

9e Région

Mmes Tardier (Paulette), Devanley (Simone), veuve Barbero (Germaine), Manuelli (Brigitte), Raymond (Marie), MM. Galibert (Alexis), Raoust (Pierre), Boyer (Marcel), Mme Oullie (Marie-Louise), Cros (Germaine), Joret (Simone), Biengino (Andrée), Mlles Bancel (Yvette), Charlot (Georgette), Mazollier (Antoinette), Chamarier (Marcelle), Casanova (Marthe), MM. Poletti (Jean), Teodori (Dominique), Mmes Marivet (Mathilde), Clotet (Jeanne), Pelletier (Marie-Rose), Mlle Garcin (Mireille), Auge (Hortense), Mmes Di Scala (Simone), Louiset (Yvonne).

Base 901

MM. Geyer (Gaston), Porte (Marénée), Kronenbitter (Jacques), Deutschmann (Charles).

10e Région

Mmes Aloy (Renée), Brunet (Louise), Cartigny (Joséphine), Coris (Jeanne), Mlle Guasch (Marie), Mmes Juanchic (Ida), Menechi (Suzanne), Meric (Marceline), Mlle Gimenez (Carmen), Mmes Scotto di Vettimo (Emilienne), Jordi (Angèle), veuve Soto (Gabrielle), Sellem (Denise), Mlles Reyna (Simone), Ranquet (Odile), Thouvenin (Yvonne), Citera (Blanche), Mmes Guedj (Henriette), Zaffran (Jeanine), Mlle Benhamou (Yvette), Mmes Elbaze (Evelyne), Massari (Thérèse), M. Sabbah (Fernand), Mlles Amouia (Helyette), Martinez (Jeanne).

Maroc

Mmes Dupuy (Hélène), Servetto (Marie), Ettori (Irène), Michon (Antoinette), Ollo (Georgette), Sokolowsky (Yvonne), Mlles Oribe (Anna), Leroux (Paule), Roland (Lucette), Belmes (Marie), Mmes Morel (Eléonore), Beauchêne (Rita), veuve Bousquet (Louise), Obadia (Etoile), Mlle Bouhsira (Rachel).

Tunisie

Mmes Le Borgne (Hélène), Bianchini (Adrienne), Mlles Guedj (Suzanne), Marchese (Nicole), Marchi (Georgette), Lumbroso (Marcelle), Agius (Jeanne), Mmes Bertoncini (Jeannette), Albertini (Gabrielle), Mathey (Jeannette).

Agents de bureau de 6e classe.

1re Région

Mmes veuve Vezinhet (Marcelle), Broquère (Alexine), Mlle Poirier (Suzanne), Mmes veuve Grassin (Hélène), Guillerme (Huguette), Mlles Auvity (Alice), Chateau (Eliane), Mmes Proust (Jeanne), Potdeterre (Madeleine), veuve Gineau (Simone), veuve Duhamel (Marcelle), veuve Bonnard (Reine).

2e Région

Mmes Cuppens (Madeleine), Titart (Zélia), Lévêque (Sylviane), MM. Savary (André), Cordonnier (Gaston), Verschaeve (Achille), Mlle Maret (Christiane).

3e Région

Mme Carpentier (Madeleine), Mlles Le Meilleur (Anne-Marguerite), Toulbot (Anne-Marie), Guérin de La Moussaye (Maryvonne), Mmes Pecquet (Suzanne), Robino (Annette), Viet (Marthe), M. Pardant (Jean).

4e Région

Mmes Puech (Jeanne), Pichaud (Blanche), Mlle Garzaro (Simone).

5e Région

Mlles Tinland (Palmyre), Bellocq (Alexine), Mme veuve Jacquemet (Marie).

6e Région

Mmes Boscher (Jeanne), veuve Foueras (Marie-Louise), veuve André (Louise).

7e Région

Mlle Albert (Marguerite), Mme Guillaume (Paulette).

8e Région

Mmes veuve Marvier (Gabrielle), Notin (Andrée), Dorment (Marthe), M. Roehrig (Ernest).

9e Région

Mmes Perdriau (Marie-Jeanne), Perrone (Louise), veuve Dupuy (Emilie), Mlles Rabilloud (Georgette), Petit (Madeleine), Mmes Delmotte (Rose), Ugdonne (Renée), Mlles Pantalacci (Virginie), Ribaud (Marie), Delpuech (Louise).

Base 901

M. Legrand (André).

10e Région

M. Bourgeois (Francis), Mlles Grech (Berthe), Scotto (Viviane), Mme Scoffier (Jeannine).

Maroc

Mme veuve Chamot (Claire).

Agents de bureau de 7e classe.

1re Région

Mme veuve Vallée (Simone).

3e Région

Mme veuve Baot (Simone).

9e Région

Mlles Pascal (Eliane), Ivaldi (Antonia).

Par arrêté du 19 février 1952, les employés auxiliaires temporaires des services régionaux du recrutement et de la statistique, dont les noms suivent, sont titularisés dans les cadres complémentaires et nommés aux emplois ci-après:

I. — AGENTS DE BUREAU

A — A compter du 1er juillet 1950.

Agents de bureau de 3e classe.

2e Région

M. Deudon (Marcel).

Agents de bureau de 5e classe.

1re Région

Mme Merigot (Andrée).
Mlle Sauleau (Gabrielle).
Mme Tessier (Germaine).

3e Région

M. Houlgatte (Gaston).

B. — A compter du 1er juillet 1951.

Agents de bureau de 2e classe.

10e Région

M. Naili Saad.

Agents de bureau de 3e classe.

1re Région

M. Derval (Marcel).

2e Région

M. Lhost (Henri).

3e Région

M. Poirier (Auguste).

6e Région

MM. Harmand (Marcel).
Paar (Marcel).

8e Région

Mme Brandalise, née Buvier (Marie-Louise).

9e Région

M. Daumas (Léonce).

10e Région

M. Seddiki Larbi.

Agents de bureau de 4e classe.

1re Région

MM. Bonvallet (Maurice).
Lacaze (Jean).

6e Région

Mlle Fritsch (Lucie).

7e Région

Mme veuve Pierrot, née Sudici (Marie).

8e Région

Mmes Billemaz (Julienne).
May (Solange).
Monneret, née Meunier (Juliette).

9e Région

M. Rozycki (Charles).

10e Région

Mmes Arnaud (Fernande).
veuve Boutellier, née Thirion (Blanche).
Canal, née Botella (Raymonde).

Mlles Chemla (Adeline).
Delevy (Lucette).
Doukhan (Adeline).
Mme veuve Gervez, née Alzas (Lucienne).
Mlle Perles (Jane).
Mme Rouche, née Darmon (Jeanne).
Mlle Soulier (Marthe).
Mmes veuve Teboulle, née Zelphati (Adèle).
Zerbib, née Dahan (Mireille).

MAROC

Mlle Cohen (Rachel).
Mmes Taibaoui Saïda.
Vizy, née Arrar (Elsa).

TUNISIE

Mlles Conty (Lydie).
Navarro (Rose).

Agents de bureau de 5e classe.

1re RÉGION

Mme Blot, née Bignon (Germaine).
M. Foulon (Henri).
Mmes Jacquet, née Grebel (Gisèle).
Labeke, née Candoret (Geneviève).
Lasseaux, née Arbouys (Mireille).
Marie, née Canel (Marguerite).
Moessner, née Beaucamps (Lucie).
Olivry, née Hurault (Marie-Louise).
Mlle Soyer (Paulette).

2e RÉGION

Mmes Derche, née Blandin (Louise)
Widiez, née Lourd (Huguette).

3e RÉGION

Mmes Beauciel (Marie).
Couasme, née Biet (Jeanne).
MM. Didier (André).
Dupont (Constant).
Herve (Pierre).
Huon de Kermadec (Jean).
Mmes Leblanc, née Briand (Yvonne).
Le Daniel, née Boury (Claudia).
M. Navucet (Louis).
Mme Nouvel, née Georgeault (Marie).
M. Sabin (Auguste).

4e RÉGION

Mme Berland, née Brault (Andrée).
Mlle Boucher (Christiane).
Mme Gervais (Jeanne).
M. Hussenet (Henri).
Mme veuve Ladame, née Proux (Simone).
M. Pied (René).

5e RÉGION

Mmes Bessières (Jeanne).
Cuq, née Sagardoy (Marie).
Mayran, née Garrigues (Marcelle).
Peres, née Fisse (Juliette).
Rogalle, née Barute (Marguerite).

6e RÉGION

MM. Bee (Jean).
Fuger (Joseph).
Olland (Joseph).
Mme veuve Ruiz, née Claise (Germaine).

7e RÉGION

M. Duret (Pierre).
Mme Ravet (Anne-Marie).
M. Voisot (Roger).

8e RÉGION

Mmes Archinet (Marie-Louise).
Aubin, née Lajoux (Anne-Marie).
Bellanger, née Robert (Marcelle).
veuve Chapel, née Terrasson (Henriette).
Chappellut (Antoinette).
veuve Durieux, née Passot (Jeanne).
Gautheron, née Gendre (Lucienne).
Gras, née Chanhut (Suzanne)
M. Pavin de Lafarge (Joseph).
Mlles Penier (Fernande).
Reynaud (Germaine).
M. Rosand (Marius).
Mmes veuve Sinardet, née Ferreol (Georgette).
Thermoz, née Monin (Marie).

9e RÉGION

Mme Beretti, née Arrighi (Jérômine).
MM Campana (François).
Garnier (Emile).
Mangela (Lucien).
Mmes Maraque, née Mathieu (Josette).
Martin, née Mistral (Coralie).
M. Rocca-Serra (Marcel).

10e RÉGION

Mlle Adrover (Lucienne).
Mme veuve Attali, née Guedj (Sarah).
Mlle Bedouk (Julia).
M. Cutajar (Fernand).
Mlle Datamanti (Léonie).
Mmes Delozière, née Brotons-Clément (Arlette).
Guedj, née Lellouche (Jeanne)
veuve Larribere, née Hutin (Léontine).
veuve Olivier, née Galvan (Antoinette).
Penniello, née Borras (Juliette).
Perez, née Guillem (Antoinette).
Quenet, née Dahan (Suzy).
Mlle Zerbib (Arlette).

TUNISIE

Mlle Balsamo (Providence).

Agents de bureau de 6e classe.

1re RÉGION

Mmes Bar, née Docaigne (Suzanne)
Blosse (Georgette).
Delattre, née Mounier (Lucie).
Houwee, née Garnier (Denise).
Noulez, née Camus (Yvette).
Poullain, née Clidat (Yvonne)
Quement, née Deve (Célestine).

2e RÉGION

Mmes Beurdeley, née Dublin (Jeanne).
Fleury (Hermine).

3e RÉGION

M. Caradec (Gérard).
Mmes veuve Gramoux, née Depreux (Yvette).
Dehoux, née Levavasseur (Huguette).
Demoisy, née Guillemier (Marie).
veuve Depagne, née Busnel (Rosalie).
Dutreloup, née Gambier (Odette).
Mlle Barzig (Louise).
Mmes veuve Martin, née Goger (Marie).
Monnier, née Gruel (Jeannine).
veuve Perrinel, née Michel (Marie).
Mlle Roulin (Christiane).
Mme veuve Ybert, née Petit (Andrée).

4e RÉGION

Mlle Berthet (Josette).
Mmes veuve Corbin, née Auche (Simone).
Eprinchard, née Judet (Françoise).
Faugeron, née Raillard (Cécile).
veuve Moinaud, née Brun (Geneviève).
veuve Pinquet, née Joubert (Emilie).

5e RÉGION

Mlle Bancalari (Alda).
Mmes Fourment, née Mignon (Anne).
veuve Murat, née Cailleau (Eugénie).
Peyrouzet, née Mijoule (Odette).
Mlle Secheyron (Geneviève).

6e RÉGION

Mmes veuve Brenon, née Remy (Marie-Thérèse).
veuve Broune, née Vorms (Raymonde).
veuve Courvoisier, née Noël (Paulette).
MM. Mathieu (Jean).
Orny (Jean-Marie).
Mme veuve Prost, née Perot (Gilberte).
Mlle Ruff (Suzanne).
Mmes veuve Thouvenin, née Wehnes (Paule).
MM. Durand (Raymond).
Helderle (Alfred).
Mme veuve Rischmann, née Schmidt (Jeanne).

7e RÉGION

Mlle Gazin (Marie).
M. Sandrin (Georges).

8e RÉGION

Mmes veuve Bizou, née Chalran (Marie-Claire).
Chalard, née Etienne (Rose).
Dumas, née Dumont (Elise).
veuve Dupuy, née Crozat (Jeanne).
veuve Robert, née Brun (Juliette).

9e RÉGION

Mlles Faggianelli (Annonciade).
Petricciolli (Ignace).
Mmes Picard, née Peretioni (Catherine).
Pizzo, née Giampietri (Marie).
Reboul (Marguerite).
Renucci, née Istria (Isabelle).
Solano, née Pelissier (Antoinette).
Souquie (Yvonne).

II. — AGENTS DE SERVICE

A compter du 1er juillet 1951.

Agents de 3e classe.

1re RÉGION

M. Pernin (Raphaël).

Agents de 5e classe.

6e RÉGION

M. Daubinet (Emile).

10e RÉGION

M. Boukari Abdelkader.

Par arrêté du 28 février 1952, les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 7 janvier 1952 (*Journal officiel* du 26 janvier 1952) portant titularisation, à compter du 1er juillet 1951, d'employés auxiliaires du service du génie dans les cadres complémentaires de bureau et de service, sont annulées en ce qui concerne M. Navillot (André), Mme Battestini, née Antomarchi (Marie), du service du génie au Maroc.

Admissions à l'honorariat (armée de terre, réserve).

Par décision ministérielle du 4 février 1952, les officiers de réserve du génie rayés des cadres dont les noms suivent ont été admis à l'honorariat de leur grade à compter du jour de leur radiation des cadres (art. 23 de la loi du 8 janvier 1925 sur l'organisation des cadres des réserves de l'armée de terre):

MM. les chefs de bataillon Kirchner (Victor), Lamy (Georges), Montcenix (Eugène-François-Joseph-Alphonse).

MM. les capitaines Brousse (André-Justin-Antoine), Richard (Jean-Marcel), Salomon (Maxime-Léopold), Ventre (Louis-Eugène), Ville (Emile-Louis).

MM. les lieutenants Bajard (Félix), Bouillaud (Roger-Henri), Brébant (Georges-Joseph), Roux (Pierre-Emile).

MINISTERES DES FINANCES, DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret n° 52-289 du 4 mars 1952 relatif à la transformation du poste de conseiller financier en Sarre.

Le président du conseil des ministres, ministre des finances,

Sur le rapport du ministre du budget et du secrétaire d'Etat, chargé de la fonction publique,

Vu le décret n° 45-543 du 3 avril 1945 relatif au statut des attachés financiers;

Vu le décret n° 47-246 du 5 février 1947 et le décret n° 51-129 du 6 février 1951 modifiant le décret du 3 avril 1945;

Vu la loi n° 51-1489 du 31 décembre 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952 (Finances. — Section II: Services financiers),

Décrète:

Art. 1er. — Le poste de conseiller financier auprès du haut commissariat de la République française en Sarre est supprimé.

Art. 2. — L'effectif maximum des attachés financiers à l'étranger, fixé à dix par l'article 1er du décret du 5 février 1947 susvisé, est porté à onze à compter du 1er janvier 1952.

Art. 3. — Un attaché financier sera nommé auprès de la mission diplomatique française en Sarre.

Il dirigera, sous l'autorité du chef de la mission diplomatique, les services financiers français en Sarre.

Art. 4. — Le ministre des finances, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat, chargé de la fonction publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 mars 1952.

EDGAR FAURE.

Par le président du conseil des ministres, ministre des finances:

Le ministre du budget,

PIERRE COURANT.

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique,

BERNARD LAFAY.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret du 11 mars 1952 portant nomination d'inspecteurs d'académie.

Par décret en date du 11 mars 1952:

M. Baudin (Pierre), inspecteur d'académie agrégé de l'Yonne, est nommé inspecteur d'académie du Nord en remplacement de M. Degeorge, appelé à d'autres fonctions (mutation pour raison d'avancement et nécessité de service).

M. Buret (Léon), inspecteur d'académie, délégué à titre provisoire dans les fonctions d'inspecteur d'académie de la Charente-Maritime, est nommé inspecteur d'académie de la Marne en remplacement de M. Heller, appelé à d'autres fonctions (mutation pour raison d'avancement et nécessité de service).

M. Pougnard (Gaston), inspecteur d'académie de la Vendée, est nommé inspecteur d'académie de la Charente-Maritime en remplacement de M. Buret, muté (mutation pour raison d'avancement et nécessité de service).

Le présent décret aura effet du 16 mars 1952.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Cabinet du ministre.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre du travail et de la sécurité sociale:

Directeur du cabinet.

M. André Piérard, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Chef de cabinet.

M. Bernard Cuminal, licencié en droit.

Chef adjoint de cabinet.

M. Jean Rochet, administrateur civil au ministère de l'intérieur.

Conseiller technique.

M. Guy Boutier, inspecteur du travail.

Attachés de cabinet.

M. Roland Bernard-Curtil, docteur en droit.
M. Jean Lemoux.

Art. 2. — Le présent arrêté, qui prendra effet à compter du 11 mars 1952, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mars 1952.

PIERRE GARET.

Délégation de signature.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 11 mars 1952 portant nomination de membres du cabinet du ministre du travail et de la sécurité sociale,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. André Piérard, directeur du cabinet, pour signer, au nom du ministre du travail et de la sécurité sociale, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mars 1952.

PIERRE GARET.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Cabinet du ministre.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés membres du cabinet du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre:

Directeur du cabinet,

M. Didkowski, préfet honoraire.

Chef de cabinet.

M. Lacave, percepteur des finances.

Chefs adjoints du cabinet.

M. Marion, avocat.
M. Guibert, licencié en droit.

Chef du secrétariat particulier,

Mlle de Pommier.

Attaché parlementaire.

Mlle J. Roussin.

Attaché.

Mme Baudel.

Chargé de mission.

M. Samuel.

Conseillers techniques.

Mlle Mirande, docteur en droit, administrateur civil au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

M. Delpech, administrateur civil au ministère des finances.

Art. 2. — Le présent arrêté prendra effet du 8 mars 1952.

Fait à Paris, le 10 mars 1952.

EMMANUEL TEMPLE.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Cabinet du ministre.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés:

Directeur du cabinet.

M. Jean Le Vert, conseiller référendaire à la cour des comptes.

Chef de cabinet.

M. Jean-Marie Gallé, inspecteur principal des contributions directes.

Chefs adjoints de cabinet.

M. Marc de Bruchard, membre de l'académie d'agriculture.

M. Georges Guillo, agent supérieur au ministère de l'intérieur.

Conseillers techniques.

M. le docteur Pequignot, médecin des hôpitaux.

M. Robert Colin, chargé de mission à l'I. N. E. D.

Chargé de mission.

M. Guy Senez, ingénieur en chef à l'institut géographique national.

Attachés de cabinet.

M. Raoul Honnet.

M. Georges Cedat.

Chef du secrétariat particulier.

M. Marcel Seguin, chef de bureau au ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Art. 2. — Le présent arrêté aura effet à compter du 8 mars 1952, et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 mars 1952.

PAUL RIBEYRE.

Délégations de signature.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu l'arrêté du 8 mars 1952 portant nomination des membres du cabinet,

Arrête:

Article unique. — Délégation générale et permanente est donnée à M. Jean Le Vert, directeur du cabinet, et à M. Jean-Marie Gallé, chef de cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets, intéressant le département de la santé publique et de la population.

Fait à Paris, le 8 mars 1952.

PAUL RIBEYRE.

Le ministre de la santé publique et de la population,

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature,

Arrête:

Article unique. — Dans la limite de leurs attributions respectives, délégation permanente est donnée à:

MM. Rain, directeur général de la population et de l'entr'aide;
le docteur Boidé, directeur de l'hygiène publique et des hôpitaux;
le docteur Aujaleu, directeur de l'hygiène sociale,

à l'effet de signer, au nom du ministre de la santé publique et de la population, tous actes, circulaires, décisions ou arrêtés, à l'exclusion des décrets et arrêtés relatifs aux nominations, promotions ou mutations de personnel.

Fait à Paris, le 8 mars 1952.

PAUL RIBEYRE.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Cabinet du ministre.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Sont nommés au cabinet du ministre des postes, télégraphes et téléphones:

Directeur du cabinet.

M. Yves Le Portz, inspecteur des finances,

Chef de cabinet.

M. Philippe Clement, administrateur civil au ministère des finances et des affaires économiques.

Conseillers techniques.

M. M.-D. Indjoudjian, ingénieur des postes, télégraphes et téléphones.

M. Albert Brimo, professeur à la faculté de droit de Toulouse.

Chefs adjoints du cabinet.

MM. Denis Baudouin, Jean Bardin.

Chef du secrétariat particulier.

Mme Jacqueline Legaret, administrateur civil du département de la Seine.

Attachés de cabinet.

M. Raymond Cletienne (Assemblée nationale).

Mlle Janine Langlois (Conseil de la République).

Chargé de mission.

M. Jean Rista.

Art. 2. — Le présent arrêté aura effet du 8 mars 1952 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mars 1952.

ROGER DUCHET.

Délégations de signature.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination de membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté du 11 mars 1952 portant nominations au cabinet du ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Yves Le Portz, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre des postes, télégraphes et téléphones, toutes ordonnances de payement, virement et délégation ainsi que tous actes individuels ou réglementaires, à l'exception des décrets.
La présente délégation vaut également pour les arrêtés de débet et les états exécutoires, ainsi que pour les décisions en matière contentieuse, pourvois et réponses aux pourvois.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mars 1952.

ROGER DUCHET.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement;
Vu l'arrêté du 11 mars 1952 portant nominations au cabinet du ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente est donnée à M. Philippe Clément, chef du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre des postes, télégraphes et téléphones, toutes ordonnances de payement, virement et délégation ainsi que tous actes individuels ou réglementaires, à l'exception des décrets.
La présente délégation vaut également pour les arrêtés de débet et les états exécutoires, ainsi que pour les décisions en matière contentieuse, pourvois et réponses aux pourvois.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République Française.

Fait à Paris, le 11 mars 1952.

ROGER DUCHET.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;
Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation permanente est donnée à M. Farat, secrétaire général, à l'effet de signer, au nom du ministre des postes, télégraphes et téléphones, toutes ordonnances de payement, virement et délégation ainsi que tous actes individuels ou réglementaires, à l'exception des décrets.
La présente délégation vaut également pour les arrêtés de débet et les états exécutoires ainsi que pour les décisions en matière contentieuse, pourvois et réponses aux pourvois.

Art. 2. — Dans la limite de leurs attributions,
MM. Le Mouel, directeur général des postes;
Rouvière, directeur général des télécommunications;
Usclat, directeur de la caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent;
Lauzon, directeur du personnel;
Vaillaud, directeur des bâtiments et des transports,
ont délégation permanente du ministre des postes, télégraphes et téléphones, pour signer tous actes individuels ou réglementaires que le secrétaire général renvoie à leur signature.
Dans les mêmes conditions, MM. Dumas, directeur adjoint du budget et de la comptabilité, et Bertois, sous-directeur chargé du service social, sont habilités à signer, au nom du ministre des postes, télégraphes et téléphones, les liquidations de dépenses, les engagements de dépenses qui ne soulèvent pas de question de principe et dont le montant n'excède pas 5 millions de francs ainsi que les marchés, traités, conventions et contrats lorsque la dépense totale n'excède pas 5 millions de francs.

Art. 3. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent arrêté.

Art. 4. — Le présent arrêté, qui prendra effet du 8 mars 1952, sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mars 1952.

ROGER DUCHET.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Sur le rapport du secrétaire général,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 8 mars 1952 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — M. Dumas, directeur adjoint du budget et de la comptabilité, est habilité par délégation du ministre des postes, télégraphes et téléphones:

A émettre toutes ordonnances de payement et de délégation;

A signer toutes pièces

concernant les dépenses imputables au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dumas, les mêmes prérogatives sont transférées à M. Gempiel, administrateur de classe exceptionnelle, chef du bureau de l'ordonnancement général et de la comptabilité administrative centrale.

Art. 2. — M. Lormant, administrateur de 1re classe, est autorisé, d'une manière permanente, à signer les extraits d'ordonnances de délégation, les bordereaux de reprises de crédits et tous autres ordres d'annulation se rapportant à des dépenses imputables au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

Art. 3. — M. Usclat, directeur de la caisse nationale d'épargne, des chèques postaux et des articles d'argent, est habilité à signer toutes ordonnances de payement et de délégation, bordereaux d'émission, extraits d'ordonnances de délégation et bons de payement ainsi que toutes pièces concernant les dépenses imputables au budget annexe de la caisse nationale d'épargne.
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Usclat, directeur, la délégation de signature est transférée à MM. Gorrand, directeur adjoint, et Chinaud, sous-directeur.
En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Usclat, Gorrand et Chinaud, cette délégation est transférée à M. Castex, administrateur de 1re classe.

Art. 4. — M. Schalck, administrateur de 1re classe, est autorisé, d'une manière permanente, à signer les bordereaux d'émission et extraits d'ordonnances de délégation, se rapportant à des dépenses imputables au budget annexe de la caisse nationale d'épargne.

Art. 5. — Sont abrogées, toutes les dispositions contraires à celles du présent arrêté.

Art. 6. — Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 11 mars 1952.

ROGER DUCHET.

MINISTERE DE L'INFORMATION

Affectation provisoire au ministère de l'information d'un local de l'hôtel des postes au Havre (Seine-Inférieure).

Le ministre du budget et le ministre de l'information,

Vu le décret n° 49-1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat;

Vu l'adhésion du ministre des postes, télégraphes et téléphones;

Vu le procès-verbal du 4 mai 1951 portant remise par le département des postes, télégraphes et téléphones à la radiodiffusion française d'un local sis dans l'hôtel des postes au Havre;

Vu l'avis favorable émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières dans sa séance du 16 novembre 1951,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est affecté à titre provisoire au ministère de l'information (direction générale de la radiodiffusion et télévision françaises), en vue de l'installation du bureau du contrôleur départemental de la radiodiffusion, le local contigu à la pièce n° 7 et sis au premier étage (aile Auffray) de l'hôtel des postes du Havre, désigné au plan joint.

Art. 2. — L'affectation provisoire donnera lieu au versement, par le budget de la radiodiffusion et télévision françaises, au profit du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones, d'une indemnité annuelle de 30.000 F, dont 16.000 F pour les prestations accessoires (chauffage, eau, etc.). Le montant de cette indemnité pourra être revisé à l'expiration de chaque année par les soins de l'administration des domaines.

Art. 3. — Le chef du service des domaines au ministère du budget et le directeur général de la radiodiffusion et télévision françaises au ministère de l'information sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 mars 1952.

Le ministre de l'information,
PAUL COSTE-FLORET.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du jeudi 13 mars 1952.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 1218) tendant à modifier l'article 5 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée; 2° de MM. de Benouville et Prélot (n° 2407) tendant à compléter et à modifier l'article 5 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 relative au recrutement de l'armée. (N° 2451. — M. Triboulet, rapporteur.)

2. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi relative à l'aménagement des lotissements défectueux. (N°s 1585-1878-2543. — M. Robert Ballanger, rapporteur.)

3. — Discussion du rapport du 5e bureau sur les opérations électorales du Loiret.

4. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi tendant à modifier certaines dispositions de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse. (N° 1841-2402. — M. Minjoz, rapporteur.)

5. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif aux entreprises de crédit différé. (N°s 1027-2353-2556. — M. Minjoz, rapporteur.)

6. — Discussion du projet de loi sur l'utilisation thérapeutique du sang humain, de son plasma et de leurs dérivés. (N° 1749. — M. Maurice Fredet, rapporteur.)

7. — Discussion du projet de loi relatif aux radioéléments artificiels. (N° 1973. — M. Barrot, rapporteur.)

8. — Discussion de la proposition de loi (n° 211) de M. Lambert et plusieurs de ses collègues tendant à modifier et compléter la loi n° 46-1181 du 24 mai 1946 relative à l'attribution de prêts d'installation du crédit agricole mutuel aux jeunes ménages agriculteurs. (N° 1782. — M. Billat, rapporteur.)

9. — Discussion: 1° de la proposition de loi (n° 221) de Mme Rose Guérin et plusieurs de ses collègues tendant à fixer le montant du pécule accordé aux déportés et internés politiques par la loi n° 48-1404 du 9 septembre 1948; 2° de la proposition de résolution (n° 605) de M. Guislain tendant à inviter le Gouvernement à publier d'urgence un décret portant règlement d'administration publique en vue du payement du pécule des déportés et internés politiques qualifiés par la loi n° 48-1404 du 9 septembre 1948. (N° 2138. — Mme Rose Guérin, rapporteur.)

10. — Discussion de la proposition de loi (n° 641) de M. Le Coutaller et plusieurs de ses collègues tendant à compléter l'article 61 de la loi n° 48-1450 du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et à permettre la revision administrative de certaines pensions. (N° 2344. — M. Le Coutaller, rapporteur.)

11. — Discussion de la proposition de loi de MM. Dominjon, Grimaud et Jean Cayeux tendant à modifier l'ordonnance du 31 octobre 1945 sur la lutte antituberculeuse. (N° 1083. — M. Jean Cayeux, rapporteur.)

12. — Discussion du projet de loi tendant à la modification des dispositions relatives à l'organisation transitoire de la justice à Madagascar et dépendances et aux Comores. (N° 676. — M. Duveau, rapporteur.)

13. — Discussion de la proposition de loi (n° 525) de M. Pierre Villon et plusieurs de ses collègues tendant à permettre aux vieux métayers pouvant justifier de plus de vingt-cinq années de métayage de bénéficier de l'allocation aux vieux travailleurs salariés. (N° 1887. — M. Casiera, rapporteur.)

14. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi adopté par l'Assemblée nationale (dans sa première législature) portant modification des articles 48 à 58 de la loi du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre. (N°s 1963-2463. — M. René Schmitt, rapporteur.)

15. — Discussion de la proposition de loi de MM. Francis Leenhardt et Minjoz tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires. (N°s 869. — M. Wagner, rapporteur.)

16. — Discussion de la proposition de loi (n° 365) de MM. Frédéric-Dupont et Léon Noël, tendant à faire bénéficier les combattants d'Indochine et de la Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants. (N° 1992. — M. Commenay, rapporteur.)

17. — Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant statut général du personnel des communes et des établissements publics communaux. (N°s 925-2639. — M. Jean Nénon, rapporteur.)

18. — Discussion des propositions de loi: 1° de M. Jean-Paul David (n° 132) tendant à modifier les dispositions de la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 portant revision des rentes viagères constituées entre particuliers; 2° de M. Gaillard (n° 163) tendant à modifier l'article 1er de la loi n° 49-420 du 25 mars 1949 revisant certaines rentes viagères constituées entre particuliers; 3° de MM. Defos du Rau et Siefridt (n° 396) tendant à compléter les dispositions des lois n° 49-420 du 25 mars 1949 et n° 51-695 du 24 mai 1951 portant revision et majoration de certaines rentes viagères; 4° de MM. Defos du Rau, Chiet et Siefridt (n° 411) tendant à compléter l'article 4 de la loi du 25 mars 1949 sur la revision des rentes viagères entre particuliers; 5° de M. Estradère et plusieurs de ses collègues (n° 508) tendant à introduire le principe de l'échelle mobile en faveur des rentes viagères; 6° de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues (n° 623) tendant à revaloriser les rentes viagères souscrites auprès des institutions de prévoyance ou de sécurité sociale prévues par l'article 18 de l'ordonnance du 4 octobre 1945; 7° de M. Frédéric-Dupont et plusieurs de ses collègues (n° 624) modifiant le taux et les conditions de revalorisation des rentes viagères; 8° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 1217) tendant à revaloriser les rentes viagères visées par les lois n° 48-777 du 4 mai 1948, n° 49-420 du 25 mars 1949, n° 49-1098 du 2 août 1949 et n° 51-695 du 24 mai 1951; 9° de M. Minjoz et plusieurs de ses collègues (n° 1497) tendant à revaloriser les rentes viagères versées par les personnes morales en tant que charge accessoire d'un legs; 10° de M. Médecin (n° 1551) tendant à interpréter la loi du 2 août 1949 en ce qui concerne les contrats dits « de capital différé à prime unique ». (Dispositions concernant les rentes viagères constituées entre particuliers). (N° 2360. — M. Maurice Grimaud, rapporteur.)

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT DU PEUPLE FRANÇAIS
(112 au lieu de 113.)

Supprimer le nom de M. Frédéric-Dupont.

Réunions de commissions du mercredi 12 mars 1952.

Commission des affaires économiques, à quinze heures. — Local n° 263.

Commission des affaires étrangères, à dix heures. — Local du 6e bureau.

Commission de l'agriculture, à quinze heures. — Local n° 232.

Commission des boissons, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission de la Côte d'Ivoire, à dix-sept heures. — Local n° 254.

Commission de l'éducation nationale, à quinze heures. — Local n° 262.

Commission de la famille, de la population et santé publique, à onze heures. — Local n° 249.

Commission de la justice et de législation, à quatorze heures trente. — Local n° 250.

Commission de la marine marchande et des pêches, à quatorze heures trente. — Local n° 220.

Commission des moyens de communication et du tourisme, à quinze heures. — Local n° 211.

Commission des pensions, à quinze heures. — Local n° 266.

Commission de la presse, sous-commission du cinéma, à quinze heures. — Local n° 230.

Commission de la production industrielle, à dix heures. — Local n° 264.

Commission de la reconstruction et des dommages de guerre, à onze heures et seize heures. — Local n° 208.

Commission des territoires d'outre-mer, à quinze heures. — Local n° 254.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à seize heures et vingt et une heures. — Local n° 264.

Sous-commission de la commission du travail et de la sécurité sociale chargée d'étudier le fonctionnement et la situation financière de la sécurité sociale, à dix heures trente. — Local n° 255.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1952

Ordre du jour du jeudi 13 mars 1952.

A quatorze heures trente. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination d'une commission de six membres chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République. (N° 109, année 1952.)

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination de trois membres du comité constitutionnel en application de l'article 91 de la Constitution.

2. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la procédure de codification des textes législatifs concernant l'artisanat. (N°s 881, année 1951, et 99, année 1952. — M. Naveau, rapporteur.)

3. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à modifier la loi n° 48-975 du 16 juin 1948 relative aux sociétés coopératives de reconstruction et aux associations syndicales de reconstruction. (N°s 858, année 1951, et 88, année 1952. — M. Louis André, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, après nouvelle délibération demandée par M. le Président de la République, autorisant la ratification de la convention du 12 mai 1949 relative à l'exploitation de navires météorologiques dans l'Atlantique-Nord. (N°s 49 et 110, année 1952. — M. Pic, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier les dispositions en vigueur relatives au nom des enfants naturels reconnus d'abord par la mère et ultérieurement par le père. (N°s 865, année 1951, et 117, année 1952 — M. Jozeau-Marigné, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Bertaud, Deutschmann, Loison, Kalb, Houcke, Westphal, Jean Fleury, de Geoffre, Philippe d'Argenlieu, Vourc'h, Jules Olivier, Pierre Fleury, Jules Pouget, Jean Guiter, de Pontbriand, Jacques Debû-Bridel et Mme Marcelle Devaud tendant à inviter le Gouvernement à reporter au 30 mars le délai imparti aux communes et aux départements pour la présentation de leur budget 1952 et à déposer dans le plus bref délai le projet de loi portant réforme des finances locales. (N°s 80 et 118, année 1952. — M. Deutschmann, rapporteur.)

Commission du suffrage universel, du contrôle constitutionnel, du règlement et des pétitions.

Séance du mardi 11 mars 1952.

Présents. — MM. Assaillit, Bozzi, Champeix, Descomps (Paul-Emile), Franck-Chante, Gros (Louis), Guiter (Jean), Montalembert (de), Muscatelli, Rabouin, Schwartz.

Excusés. — Mme Crémieux, MM. Michel Debré, Monichon.

Convocations de commissions.

La commission de la défense nationale se réunira le mercredi 12 mars 1952, à seize heures trente (local n° 217):

Examen de la proposition de loi (n° 44, année 1952) relative à la commémoration du centenaire de la médaille militaire.

La commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale se réunira le jeudi 13 mars 1952, à quatorze heures quarante-cinq (local n° 202):

Examen du rapport de M. Gaston Charlet sur le projet de loi (n° 50, année 1952) complétant le paragraphe 1er de la section VII du titre II du livre III du code pénal par un article 367.

Convocation des bureaux.

Par décision du Conseil de la République en date du 11 mars 1952, les bureaux se réuniront le jeudi 13 mars 1952, à quatorze heures trente, dans leurs locaux respectifs, aux fins de nomination d'une commission chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République (n° 109, année 1952).

Réunions de commissions du mercredi 12 mars 1952.

Commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, à dix heures. — Local n° 271.

Commission des boissons, à quatorze heures trente. — Local n° 214.

Commission de la défense nationale, à seize heures trente. — Local n° 217.

Commission de la France d'outre-mer, à seize heures trente. — Local n° 213.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 202.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Commission des affaires culturelles et civilisations d'outre-mer.

Séance du mardi 11 mars 1952.

Présents. — M. Begarra, Bidet, Bui The Phuc, Cao Van Chieu, Griaule, Scelles, Lechani, Mme Malroux, MM. Raphaël-Leygues.

Excusés. — MM. Bilavarn, Hazoumé, Mme la princesse Yukhanthor.

Suppléants. — M. Griaule (de M. Gervain), Mme Malroux (de M. Sar Diawar), M. Jousselin (de M. de Peretti), M. Scelles (de M. Catrice), M. Bui The Phuc (de M. Ton That Can), M. Cao Van Chieu (de M. Phung Ba Nghia), M. Raphaël-Leygues (de M. Kemajou).

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de la Guiche (Saône-et-Loire).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin adjoint au sanatorium de la Guiche (Saône-et-Loire).

Peuvent être candidats:

1° Les médecins adjoints en fonctions dans un sanatorium public;

2° Les médecins à temps complet en fonctions dans un dispensaire antituberculeux public à la condition d'avoir figuré sur une liste d'aptitude aux fonctions de médecin des services antituberculeux prévue par le décret du 12 juin 1948,

3° Les médecins qui figurent sur la dernière liste d'aptitude établie à la suite du concours sur épreuves et sur titres du 5 décembre 1951, ainsi que les candidats inscrits sur les listes précédentes à qui un poste de sanatorium public ou de dispensaire n'a pu être offert.

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin chef de service à l'hôpital psychiatrique de Leyme (Lot).

Un poste de médecin chef de service est actuellement vacant à l'hôpital psychiatrique privé faisant fonction d'hôpital psychiatrique public de Leyme (Lot).

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère de la santé publique et de la population (direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

BULLETIN DES RECETTES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

PUBLICATION DES RECETTES

I. — **Evaluation des recettes de la huitième semaine du 16 au 22 février 1952.** (En milliers de francs.)

NATURE DU TRAFIC	1952 — Recettes évaluées.	1951 — Recettes comptables.	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1952 — En valeur absolue.	1952 — Pourcentage	1951 — En valeur absolue.	1951 — Pourcentage
1	2	3	4	5	6	7
Voyageurs	1.379.450	1.016.406	363.044	35,7	»	»
Bagages et consigne	21.920	17.892	4.028	22,5	»	»
Colis postaux, petits colis	262.100	193.748	68.352	35,3	»	»
Marchandises (détail et wagons)	5.757.160	4.089.207	1.667.953	40,8	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français...	7.420.630	5.317.253	2.103.377	39,6	»	»

II. — **Evaluation des recettes au 22 février 1952.**

NATURE DU TRAFIC	RECETTES comptables du ... au ... 1952	RECETTES évaluées du 1er janvier au 22 février 1952.	TOTAL des recettes du 1er janvier au 22 février 1952.	RECETTES comptables du 1er janvier au 22 février 1951.	DIFFERENCE EN FAVEUR DE: 1952 — En valeur absolue.	1952 — Pourcentage.	1951 — En valeur absolue.	1951 — Pourcentage.
1	2	3	4	5	6	7	8	9
Voyageurs	»	9.858.750	9.858.750	8.153.730	1.705.020	20,9	»	»
Bagages et consigne	»	160.290	160.290	139.813	20.477	14,6	»	»
Colis postaux, petits colis	»	1.706.210	1.706.210	1.247.029	459.181	36,8	»	»
Marchandises (détail et wagons)	»	40.398.520	40.398.520	29.436.063	10.962.457	37,2	»	»
Total des recettes de la Société nationale des chemins de fer français...	»	52.123.770	52.123.770	38.976.635	13.147.135	33,7	»	»

Imprimerie, 31, quai Voltaire, Paris (7e). — *Le Préfet, Directeur des Journaux officiels :* JEAN REYMOND.

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TELEGRAPHIQUE

Dernier cours coté en Bourse	10 mars — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	11 mars 1952 — Cours relevés avant Bourse.	11 mars 1952 — Cours cotés en Bourse	Dernier cours coté en Bourse	10 mars — Cours relevés après Bourse.	DEVISES	11 mars 1952 — Cours relevés avant Bourse.	11 mars 1952 — Cours cotés en Bourse
349 95	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	349 95	1226 ..	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1225 .. ..
703 75	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	703 25	8045 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8047 50 .....
349 90	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	349 90	164 10	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 francs Djib.)....	.... ..	164 20 .....

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CREDIT NATIONAL

pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 525 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A PARIS, 45-47, RUE SAINT-DOMINIQUE

TIRAGE DU 3 MARS 1952

EMPRUNT OCTOBRE 1942

Obligations de 2.000 F 3,50 0/0 (37e tirage).

L'obligation n° 2.616.395 sera remboursée par **2 millions** de francs.
L'obligation n° 1.184.837 sera remboursée par **500.000** F.
L'obligation n° 2.217.690 sera remboursée par **250.000** F.
Les obligations n°s 2.015.061, 2.015.161, 2.015.361, 2.015.861 seront remboursées chacune par **100.000** F.
Les obligations n°s 510.097, 510.197, 510.597, 510.697, 510.897, 510.997 seront remboursées chacune par **50.000** F.

Les 10 obligations dont les numéros suivent seront remboursées chacune par **25.000** F:

510.297	510.497	2.015.261	2.015.561	2.015.761
510.397	510.797	2.015.461	2.015.661	2.015.961

Les 40 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par **10.000** F:

Dans la série de 510.001 à 511.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **12.**
Dans la série de 2.015.001 à 2.016.000, les 10 obligations dont le numéro se termine par **74.**
Dans la série de 2.056.001 à 2.057.000, les 20 obligations dont le numéro se termine par **15** et par **31.**

Les 67 obligations désignées ci-dessous seront remboursées par **5.000** F:

Dans la série de 126.001 à 427.000, les obligations dont le numéro se termine par **37, 69** et par **71.**
Dans la série de 1.184.001 à 1.185.000, les obligations dont le numéro se termine par **37.**
Dans la série de 2.217.001 à 2.218.000, les obligations dont le numéro se termine par **90.**
Dans la série de 2.329.001 à 2.330.000, les obligations dont le numéro se termine par **13, 39** et par **65.**
Dans la série de 2.616.001 à 2.617.000, les obligations dont le numéro se termine par **95.**

Les 7.850 autres obligations des séries de 1.000 titres dans lesquelles sont compris les numéros ci-dessus seront remboursées par **2.000 F**, c'est-à-dire:

426.001 à 427.000	2.015.001 à 2.016.000	2.329.001 à 2.330.000
510.001 à 511.000	2.056.001 à 2.057.000	2.616.001 à 2.617.000
1.184.001 à 1.185.000	2.217.001 à 2.218.000	

Les obligations remboursables par des lots sont payables à partir du 1er avril 1952; elles n'ont pas droit au payement du coupon en cours au moment du tirage et devront être déposées au Crédit national huit jours ouvrables avant que le payement en puisse être demandé.

Les obligations remboursables au pair sont payables lors de l'échéance du coupon en cours au moment du tirage, c'est-à-dire à partir du 16 juillet 1952; elles ont droit au payement de ce coupon.

La dernière liste des titres amortis et non remboursés de l'emprunt 3,50 0/0 octobre 1942 a été publiée au *Journal officiel* du 23 février 1952.

GEORGES LESIEUR ET SES FILS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.400.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 59, RUE DU ROCHER, PARIS
Registre du commerce: Seine n° 55053.

Obligations de 5.000 *F* 4 0/0 1946.

Sixième amortissement du 20 avril 1952.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société Georges Lesieur et ses fils a procédé au rachat en Bourse de la quantité de titres nécessaires à l'amortissement.
En conséquence, le tirage au sort prévu pour le 1er mars 1952 se trouve supprimé.
Les précédents amortissements ayant été réalisés par voie de rachats en Bourse, il n'existe pas de titres amortis restant à rembourser.

SOCIETE DES FORGES DE GUEUGNON

(ETABLISSEMENTS CAMPIONNET)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 429.750.000 F
SIÈGE SOCIAL : A GUEUGNON (SAÔNE-ET-LOIRE)
SIÈGE ADMINISTRATIF : 3, RUE PAUL-BAUDRY, A PARIS
R. C.: Charolles n° 120; Paris n° 285929 B.

Cinquième amortissement du 1er juin 1952 des obligations 4 0/0 1942 de 5.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société des forges de Gueugnon (Établissements Campionnet) a racheté en Bourse le nombre de titres nécessaires à son amortissement du 1er juin 1952.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les précédents amortissements ayant été effectués par voie de rachats, il n'existe pas de titres amortis antérieurement restant à rembourser.

SOCIETE DES TEXTILES VEGETAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: A PAS-DES-LANCIERS (BOUCHES-DU-RHÔNE)
R. C.: Aix-en-Provence n° 9720 B.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, cette société a procédé au rachat en Bourse de 200 obligations 4 1/4 0/0 1944 dont le huitième amortissement est prévu pour le 1er avril 1952.
En conséquence, aucun tirage n'a été effectué en février 1952.

Liste de rappel comprenant des obligations 4 1/4 0/0 1944 sorties à des tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
2.761 à 770	1951	4.681 à 690	1951	5.591 à 600	1951
2.791 à 800	1951	4.701 à 710	1951	5.931 à 940	1951
4.341 à 350	1951	5.321 à 330	1949		

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Benbassat (Maurice), demeurant à Paris (9e), 8, rue Lallier, né à Istanbul (Turquie) le 6 décembre 1921, introduit une demande auprès du garde des sceaux dans le but de substituer au nom de Benbassat celui de Bassat.

M. Jean-Antoine Ciesielczyk, né à Paris (8e) le 25 décembre 1927, ajusteur outilleur, demeurant à Paris, 23, rue Guy-Môquet, demande le changement de son nom en celui de Cresiel.

AVIS DIVERS

MM. les Actionnaires de la **Société anonyme, à capital variable, de Composition et Impression des Journaux officiels** sont convoqués, au siège social, 31, quai Voltaire, à Paris, le dimanche 30 mars 1952, à quinze heures, en assemblée générale ordinaire. *Ordre du jour:* 1° Rapport du conseil d'administration; 2° Rapport du commissaire de surveillance; 3° Approbation des comptes, s'il y a lieu; 4° Nomination de deux membres du conseil d'administration; 5° Nomination d'un commissaire de surveillance et d'un commissaire de surveillance suppléant; 6° Questions diverses.

Paris, le 11 mars 1952.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association de parents d'élèves de l'école protestante de jeunes filles de Boissy-Saint-Léger.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école. Siège social: 2, rue Mercière, Boissy-Saint-Léger.

12 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Association des parents d'élèves de Vieux-Champagne.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Vieux-Champagne.

13 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. Musique municipale **L'Avenir** des Attaques, société d'éducation populaire. But: éducation populaire, enseignement gratuit de la musique. Siège social: salle Destrez, les Attaques.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Club sportif beaucourtois.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: local des sociétés, place Salengro, Beaucourt.

13 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Cantine des écoles laïques.** But: fournir le repas de midi aux enfants des écoles laïques de Saint-Pierre-de-Vassols. Siège social: école laïque de Saint-Pierre-de-Vassols.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture de Lons-le-Saunier. **Conseil des parents d'élèves de l'école primaire publique mixte de Villechantria.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école. Siège social: école de Villechantria.

13 février 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Association amicale des anciens élèves du centre d'apprentissage public du bâtiment de Lesquin.** But: défense des centres d'apprentissage publics; amélioration des conditions de travail et des loisirs de ses membres actifs. Siège social: 77, rue Gustave-Delory, Lesquin.

14 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Amicale laïque de Saint-Etienne.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école de garçons, Saint-Etienne-lès-Remiremont.

14 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. **La Protectrice.** But: protection, repeuplement. Siège social: mairie de Montsalier.

15 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Pontivy. **Amicale laïque de Guégon.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: école publique, Guégon.

16 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Confolens. **Association des parents d'élèves de l'école d'Esse.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école, apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école libre, Esse.

18 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Mascara. **Association culturelle musulmane de Palikao.** But: construction d'une mosquée et aménagement du cimetière de Palikao. Siège social: chez le président, Palikao.

18 février 1952. Déclaration à la préfecture de Tours. **Musique municipale de Nazelles.** But: faire de la musique instrumentale, développer et perfectionner le talent des amateurs de musique par de fréquentes répétitions, des soirées musicales et concerts. Siège social: mairie de Nazelles.

18 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. Le Club sportif de l'atelier industriel de l'air de Maison-Blanche change son titre et devient **Club sportif athlétic Inter-Avia (C. S. A. I. A.).** Siège social: atelier industriel de l'air, Maison-Blanche.

19 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Louhans. **Amicale laïque de Simandre.** But: éducation scolaire, périscolaire et postscolaire. Siège social: mairie de Simandre.

19 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Association de parents du jardin d'enfants.** But: permettre aux parents des enfants de réunir les jeunes enfants de trois à six ans dans un local approprié et salubre et d'en confier la garde à des jardinières diplômées chargées de collaborer à l'éducation familiale par l'application des méthodes actives. Le comité d'administration apporte les améliorations nécessaires et représente l'association vis-à-vis des pouvoirs publics. Siège social: rue de Soissons, Crépy-en-Valois.

20 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaubriant. **Comité des fêtes d'Issé.** But: organisation des fêtes locales comprenant: courses de bicyclettes, jeux divers, fêtes foraines et bals. Siège social: mairie d'Issé.

20 février 1952. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **Association locale de parents d'élèves des écoles publiques de Paizay-le-Tort.** But: veiller aux intérêts de l'école. Siège social: école de Paizay-le-Tort.

20 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Angers. **Syndicat d'initiative de Beaulieu-sur-Layon.** But: développement du tourisme et mise en valeur des richesses locales; propagande en faveur des vins d'Anjou. Siège social: centre d'accueil La Promenade, Beaulieu-sur-Layon.

20 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Amicale des élèves, anciens élèves et amis de l'école laïque de Latour-d'Auvergne.** But: moralisateur, éducatif, instructif et récréatif. Siège social: école publique de garçons, Latour-d'Auvergne.

20 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Vouziers. **Union commerciale, industrielle et artisanale du Vouzinois.** But: organiser la défense des intérêts généraux du commerce, de l'industrie et de l'artisanat de la région, dont elle se propose par tous les moyens de favoriser le développement; établir une solidarité effective entre tous ceux qui la composent et des rapports de bonne confraternité; mettre à la disposition des adhérents un service de renseignements commerciaux et juridiques. Siège social: hôtel de ville, Vouziers.

20 février 1952. Déclaration à la préfecture de Privas. **Association des parents d'élèves de l'école de filles de Mézilhac.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école de filles, Mézilhac.

20 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Conseil de parents d'élèves des écoles publiques de Clerval.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: groupe scolaire, Clerval.

20 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association des parents d'élèves de l'école paroissiale Saint-Joseph,** à Champs-sur-Marne. But: revalorisation du traitement des maîtres. Siège social: 3, rue de la Mairie, Champs-sur-Marne.

21 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Les Cols verts vairéens.** But: pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social: café de la Boule-d'Or, Vairé.

21 février 1952. Déclaration à la préfecture de Coutances, transférée à Saint-Lô. **Association autonome des aveugles du département de la Manche.** But: améliorer la situation morale et matérielle des adhérents et les représenter auprès des pouvoirs publics pour la défense de leurs droits. Siège social: rue Quesnel-Morinière, Coutances.

21 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Syndicat d'initiative de Saint-Palais.** But: développement du tourisme, à l'exclusivité de toute autre activité. Siège social: place de la Mairie, Saint-Palais.

22 février 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et des amis de l'école publique d'Arpaillargues.** But: défense des intérêts de l'école. Siège social: école, Arpaillargues.

22 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Jean-d'Angely. **Association des parents d'élèves du cours complémentaire privé de filles de Neuvicq-le-Château.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école, Neuvicq-le-Château.

22 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Club artistique biançais.** But: développer chez les jeunes le goût des arts (déclamation, musique, chant, etc.). Siège social: 38, cours Gambetta, Talence.

23 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Orne. **Comité interprofessionnel du logement de l'Orne.** But: mettre en œuvre tous moyens appropriés pour remédier à la crise du logement. Siège social: 12, place du Palais, Alençon.

23 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bastia. **Association Notre-Dame-des-Douleurs,** asile de vieillards. But: créer et faire fonctionner des asiles de veillards, établissements hospitaliers et toutes œuvres d'assistance et de bienfaisance. Siège social: boulevard Benoîte-Danesi, Bastia.

25 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Association familiale pour l'instruction et l'éducation populaires,** à Hem-Lenglet. But: création, gestion, administration et contrôle d'écoles libres et de toutes œuvres scolaires, péri et postscolaires et d'éducation physique, intellectuelle et morale. Siège social: rue Cornille, Hem-Lenglet.

25 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dinan. **Les Castors de la France.** But: achat en commun d'un terrain et construction en commun sur ce terrain de maisons individuelles. Siège social: mairie, Dinan.

25 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Alès. **Société du sou des écoles laïques de Soustelle.** But: encouragement et aide à l'école publique de Soustelle. Siège social: mairie, Soustelle.

25 février 1952 Déclaration à la préfecture de Toulouse. **L'Amicale des anciens Forces françaises de l'intérieur, Armée secrète, Corps franc Libération, Libérer et fédérer** a décidé de transférer son siège social du 3, rue Caraman, Toulouse, au 51, rue Caraman, Toulouse, et de renouveler son bureau.

25 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Châteaudun. L'Association amicale des anciens élèves de Villiers-Saint-Orien change son titre et devient **Association amicale des élèves, anciens élèves, parents d'élèves et amis de l'école publique de Villiers-Saint-Orien.** Modification des buts: établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission. Siège social: école publique, Villiers-Saint-Orien.

25 février 1952. Déclaration à la préfecture de Coutances, transférée à Saint-Lô. **Etoile du Hommet.** But: former une clique de tambours et clairons. Siège social: mairie, le Hommet-d'Arthenay.

25 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Société paroissiale d'entr'aide spirituelle (S. P. E. S.).** But: éducation populaire, organisation des loisirs. Siège social: foyer familial, Saint-Maximin.

26 février 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Amicale des parents d'élèves, anciens élèves et amis de l'école publique de Gajan.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école; encourager et développer les œuvres d'éducation. Siège social: école laïque, Gajan.

26 février 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association de parents, anciens élèves et amis de l'école laïque.** But: éducation populaire. Siège social: école publique, Saint-Victor-la-Coste.

26 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Foyer rural de Saint-Seurin-de-Palenne.** But: organisation des jeux et des fêtes dans la commune. Siège social: mairie, Saint-Seurin-de-Palenne.

26 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Jeunes ménages étudiants.** But: défendre les intérêts sociaux des étudiants mariés. Siège social: chez M. Chalono, 2, rue des Trésoriers-de-France, Montpellier.

26 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Association des parents d'élèves de l'école publique de Jussarupt.** But: diffuser la pensée laïque et défendre les institutions laïques existantes; établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission éducative et sociale; veiller à la défense des intérêts moraux et matériels des classes et les faire bénéficier des subventions qui pourraient être attribuées par l'Etat; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire, notamment par l'organisation de loisirs culturels. Siège social: école publique, Jussarupt.

27 février 1952. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Equipe Touzot,** association pour l'encouragement du sport automobile. But: pratique de l'éducation physique et des sports automobiles. Siège social: 7, place Benoit-Crépu, Lyon.

27 février 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Judo-Club armentiérois.** But: pratique de la culture physique et propagation du judo. Siège social: 5, rue des Capucins, Armentières.

27 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. Association **Les Amis de Marcel Provence.** But: continuer l'œuvre de Marcel Provence à Aix et dans la région provençale. Siège social: 17, rue Gaston-de-Saporta, Aix-en-Provence.

27 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Oise. **Comité départemental de l'habitat rural de l'Oise.** But: promouvoir par tous moyens appropriés l'amélioration et l'extension de l'habitat rural dans l'Oise. Siège social: 5, rue du Palais-de-Justice, Beauvais.

27 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association de patronage et conseil de parents d'élèves des écoles publiques de Beliet.** But: défendre les intérêts matériels et moraux des écoles publiques; étudier et réaliser toutes organisations péri ou postscolaires. Siège social: mairie, Beliet.

27 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Thiers. **Association des parents d'élèves de l'école mixte Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus de Luzillat.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école mixte Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus, Luzillat.

27 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-François d'Albertville.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Saint-François, route de Pallud, Albertville.

27 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Albertville. **Association des parents d'élèves de l'institution Jeanne-d'Arc d'Albertville.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien de l'école et des maîtres. Siège social: école Jeanne-d'Arc, place de l'Eglise, Albertville.

27 février 1952. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. **La Cité de l'amitié,** la Mothe-Saint-Héray. But: réaliser suivant la formule « Castor », par l'amitié et l'entr'aide de tous ses membres, la construction d'habitations salubres et de leurs dépendances ainsi que l'achat des terrains où elles seront bâties, et en faire l'attribution à des membres actifs. Siège social: chez M. Mercier, rue de la Libération, la Mothe-Saint-Héray.

28 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de garçons de Champigny-sur-Veude.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien à l'école et aux maîtres. Siège social: école de garçons, route du Cimetière, Champigny-sur-Veude.

28 février 1952. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Les Amis de l'école laïque.** Modifications apportées à l'article 2 et adjonction d'un article 2 *bis* aux statuts. Siège social: mairie des Forges.

28 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Conseil de parents d'élèves de l'école laïque de Salaunes.** But: défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque de Salaunes et de l'école publique en général. Siège social: école publique de Salaunes.

28 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dieppe. **Association des parents d'élèves et amis des écoles laïques d'Aumale.** But: défense des intérêts de l'école laïque; étude et réalisation d'organisations péri ou postscolaires. Siège social: école de garçons d'Aumale.

28 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Association des parents d'élèves de l'école libre de filles de Champigny-sur-Veude.** But: grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école; soutien à l'école et aux maîtres. Siège social: école de filles, rue de la Bonne-Dame, Champigny-sur-Veude.

28 février 1952. Déclaration à la préfecture des Ardennes. **Cité libre de Dom-le-Mesnil.** But: resserrer les liens de camaraderie et d'entr'aide morale qui doivent exister entre les habitants de la commune; secourir les vieillards ou les nécessiteux dans la mesure de ses moyens; organiser des réunions périodiques (bals, cavalcades, séances théâtrales ou cinématographiques, excursions en groupe). Siège social: hôtel du Cheval-Blanc, Dom-le-Mesnil.

28 février 1952. Déclaration à la préfecture d'Arras. **Association des parents d'élèves de l'école des filles du Sacré-Cœur.** But: grouper les chefs de famille ayant la charge des enfants inscrits à l'école; toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social: école de filles du Sacré-Cœur, Agnez-lez-Duisans.

28 février 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Le Bonheur.** But: organisation d'une troupe théâtrale. Siège social: 36, rue de l'Ommelet; Roubaix.

28 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Union régionale des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement privé des arrondissements d'Avesnes, Cambrai, Douai et Valenciennes.** But: coordonner l'action des associations de parents d'élèves, les représenter auprès des pouvoirs publics et de toutes autorités, et généralement intervenir en toute occasion pour la défense de leurs intérêts moraux et matériels. Siège social: 19, rue de l'Epée, Cambrai.

28 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Union cycliste Chalais-Aubeterre.** But : pratique du sport cycliste sous toutes ses formes. Siège social : mairie de l'ex-commune de Saint-Christophe.

28 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **La Haute-Bresse,** fanfare de Saint-Trivier-de-Courtes. But : vulgarisation de la musique populaire. Siège social : salle des répétitions, à Saint-Trivier-de-Courtes.

28 février 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association des parents d'élèves et amis de l'école laïque de Parignargues.** But : veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école publique. Siège social : salle des écoles, à Parignargues.

29 février 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame-de-Bon-Secours.** But : grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école ; soutien de l'école et des maîtres. Siège social : école, route de Grabels, Montpellier.

29 février 1952. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des parents d'élèves de l'école catholique de filles de Varennes.** But : grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école ; soutien de l'école et des maîtres. Siège social : école catholique de filles de Varennes, par Villebrumier.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Association des parents d'élèves de l'institution Saint-Joseph.** But : grouper les chefs de famille et toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social : institution, rue Chanzy, Dax.

29 février 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Ecurie lorraine.** But : compétitions automobiles. Siège social : Automobile-Club lorrain, 41, place de la Carrière, Nancy.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Loisirs et Repos.** But : éducation et loisirs (enfants et adultes). Siège social : 40, cours des Arts-et-Métiers, Aix-en-Provence.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Les Amis des écoles publiques d'Auzat-sur-Allier - la Combelle.** But : défendre l'école publique et développer les œuvres éducatives, péri et post-scolaires laïques. Siège social : école publique, Auzat-sur-Allier.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Rochefort-sur-Mer. Société **La Caravane.** But : éducation populaire ; soutien de l'école. Siège social : école libre, la Tremblade.

29 février 1952. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Cercle France-U. R. S. S. du cinéma de Nantes.** But : projection de films soviétiques. Siège social : 22, cours Saint-André, Nantes.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc (garçons).** But : grouper les chefs de famille et toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social : école, rue Neuve, Dax.

29 février 1952. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association des employeurs de gens de maison.** But : grouper les employeurs de gens de maison dans le but de revaloriser la profession. Siège social : 54, rue Paradis, Marseille.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Association des parents d'élèves de l'école de Borda.** But : grouper les chefs de famille et toutes activités susceptibles d'apporter un soutien matériel et moral à l'école, aux familles et aux maîtres. Siège social : école, rue de Borda, Dax.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Saumur. **Art et Gaîté.** But : groupement d'éducation populaire et théâtrale. Siège social : école publique, le Vaudelnay.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **Amicale laïque de Carlux.** But : défendre, développer et prolonger l'école. Siège social : école publique de Carlux.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. **Amicale laïque de Saint-Crépin-de-Richemont.** But : défendre, développer et prolonger l'école. Siège social : école publique de Saint-Crépin-de-Richemont.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Service social des communaux de Fourmies.** But : entr'aide représentée par l'octroi aux membres qui en feront la demande par écrit de secours en cas de nécessité (maladie, décès, colonies de vacances). Siège social : mairie de Fourmies.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Amicale laïque des Lèches.** But : défendre, développer et prolonger l'école. Siège social : école publique, les Lèches.

29 février 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Bergerac. **Amicale laïque de Saint-Jean-d'Estissac.** But : défendre, développer et prolonger l'école. Siège social : école publique de Saint-Jean-d'Estissac.

29 février 1952. Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales. **Amicale pétanque thuirinoise.** But : pratique du sport boules dit pétanque. Siège social : café du Centre, boulevard Kléber, Thuir.

1er mars 1952. Déclaration à la préfecture du Gard. **Association de parents d'élèves et amis de l'école publique de Langlade.** But : défense des intérêts de l'école. Siège social : école de Langlade.

1er mars 1952. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Auto-Club sportif de l'atelier industriel de l'air de Maison-Blanche.** But : encouragement aux sports automobiles. Siège social : atelier industriel de l'air n° 1, Maison-Blanche.

1er mars 1952. Déclaration à la préfecture de l'Hérault. **Vélo-Club bousquetain.** But : pratique du sport cycliste sous toutes ses formes, sous le règlement de la Fédération française de cyclisme. Siège social : café du Nord, le Bousquet-d'Orb.

3 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Lure. **Amicale laïque d'Héricourt.** But : éducation scolaire, péri et postscolaire laïque. Siège social : école de garçons du Centre, Héricourt.

3 mars 1952. Déclaration à la préfecture de la Drôme. **Association Barangé des parents d'élèves de l'institution Sainte-Anne.** But : grouper les chefs de famille ayant la garde des enfants inscrits à l'école et bénéficiaires de l'allocation scolaire de l'Etat ; soutien de l'école et des maîtres. Siège social : 18, rue Henry-Chalamet, Valence.

3 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Rouen. **L'Art bienfaisant.** But : faire jouer, dans un but éducatif et en se divertissant, en petit comité ou en public, des comédies ou pièces lyriques avec ou sans partie musicale, au bénéfice de l'association des anciens élèves ou pour toutes autres œuvres. Siège social : pensionnat Jean-Baptiste-de-La-Salle, rue Saint-Gervais, Rouen.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Union des groupements commerciaux de Nancy.** But : réunion de tous les groupements de quartiers de Nancy ; défense de leurs intérêts. Siège social : 2, rue Girardet, Nancy.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Lille. **Comité d'entente et d'action familiale d'entr'aide des baraquements boulevard de Metz et rue Jeanne-Hachette et environs immédiats.** But : aide matérielle et morale aux familles ouvrières de ce secteur déshérité. Siège social : 229, boulevard de Metz, Lille.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **La Lecture publique comtadine.** But : organiser la lecture publique dans le département. Siège social : 65, rue Joseph-Vernet, Avignon.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Œuvre laïque des colonies de vacances.** But : organisation des colonies de vacances sous toutes ses formes. Siège social : 42, rue Charles-Robin, Bourg.

4 mars 1952. Déclaration à la préfecture de l'Ain. **Association de parents d'élèves de l'école de l'orphelinat de Beaupont.** But : assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de cette école. Siège social : orphelinat de Beaupont.

5 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Carcassonne. **Pétanque citadine.** But : jeu de boules. Siège social : café-estaminet Cité, Carcassonne.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture de Pau. **Société sportive Nay XIII.** But : pratique de l'éducation physique et des sports. Siège social : mairie de Nay.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Foyer des vieillards de Notre-Dame.** But : distribution de secours aux indigents. Siège social : 17 *bis*, rue d'Alsace-Lorraine, Nice.

6 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Centre catholique de jeunesse.** But : soustraire les enfants et jeunes enfants aux dangers de la rue et des mauvaises fréquentations en leur assurant, en dehors de leur foyer, des heures de classe ou de leur travail, un complément d'éducation morale, religieuse et physique. Siège social : 2, rue d'Andréossy, Antibes.

6 mars 1952. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. **Fanfare alignanaise.** But : initier à l'art musical, distraire et aider la population. Siège social : mairie, Alignan-du-Vent.

6 mars 1952. Déclaration à la préfecture de police. **Association française contre la concurrence déloyale.** But : préconiser et défendre, dans l'exercice des activités économiques, commerciales, industrielles et artisanales, le principe de la liberté de la concurrence nationale et internationale sur tous les plans ; lutter par tous moyens appropriés, sur le plan national ou international, contre la concurrence déloyale, abusive ou illicite ; étudier toutes modifications qui pourraient être apportées à la législation et à la réglementation, en vue d'améliorer les conditions de la concurrence. Siège social : 31, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Paris.

Rectificatif au *Journal officiel* du 15 janvier 1952 : page 649, 1re colonne, 10e insertion, **Amicale laïque de Fontafié,** au lieu de : « Déclaration à la préfecture de la Charente », lire : « sous-préfecture de Confolens ».

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire